

Informations de base	
<p><b>2020/2726(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Critères dont l'AEMF devrait tenir compte pour déterminer si une contrepartie centrale établie dans un pays tiers présente une importance systémique ou est susceptible de présenter à l'avenir une importance systémique pour la stabilité financière de l'Union ou d'un ou de plusieurs de ses États membres</p> <p>Complétant <a href="#">2010/0250(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B9-0252/2020</a>	09/09/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0215/2020</a>	16/09/2020	
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		<a href="#">C(2020)04892</a>	14/07/2020	